

Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 19 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2012, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2022, soit 0,193 euro HT le caractère.

Les avis de constitution de société sont soumis à forfaitisation, sauf les avis de constitution de GAEC. Les avis de nomination des liquidateurs, les avis de clôture de liquidation, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives sont soumis à une tarification forfaitaire. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

CMM SC

Société civile au capital de 1.500 €
Siège : Rue Maurice Meyer
26200 MONTELMAR
444 380 307 RCS de ROMANS

Par décision du gérant du 10/05/2019, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. MAURY CHRISTIAN 5 RUE SAINT LAZARE 26200 MONTELMAR, quitus de sa gestion et déchargé de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 18/07/2022. Radiation au RCS de ROMANS.

CARROSSERIE AYGON JEAN CLAUDE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 622,45 euros
Siège social et de liquidation :
Rue Maréchal Delattre Tassigny
26700 PIERRELATTE
321 875 767 RCS ROMANS

L'Assemblée Générale réunie le 5 mai 2022 au Rue Maréchal Delattre Tassigny, 26700 PIERRELATTE, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe AYGON demeurant Rue Maréchal Delattre Tassigny, 26700 PIERRELATTE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

OXYLINK

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège : 80 Route de Montagnier
26800 ETOILE SUR RHONE
832 821 938 RCS de ROMANS

Par décision de l'AGE du 13/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 10 Impasse DE GAUD 26800 ETOILE SUR RHONE. Mention au RCS de ROMANS.

ETUDE DE MAÎTRE MARINE OBJOIS NOTAIRE À CHABEUIL (DRÔME) 5 PLACE GENISSIEU

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Marine OBJOIS, Notaire Associée, membre de la Société par Actions Simplifiée « Florian SAINT-DIZIER et Marine OBJOIS, Notaires Associés », titulaire d'Offices notariaux à MONTMEYRAN (26120), 8 Grande Rue et à CHABEUIL (26120) 5 Place Génissieu, le 13 juillet 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **LABOUR LES TROIS BUCHES**.

Le siège social est fixé à : MALISSARD (26120), 21 rue des Trois Buches.

La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Le capital social est fixé à la somme de : SEPT CENT CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (756 000,00 EUR).

Les apports sont en nature.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Mr Thierry LABOUR et Mme Christine LABOUR née SCHMIDT demeurant 21, Rue des Trois Buches 26120 MALISSARD.

La société sera immatriculée au RCS de ROMANS SUR ISERE.

Pour avis
Le notaire

YXENS

Société par actions simplifiée
au capital de 6117642 €
Siège : 28 bd Kellermann 75013 Paris
RCS : PARIS 341 267 573.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/06/2022, le siège social a été transféré au 428 rue Brunelle, 26400 Eurre, et ce à compter du 27/06/2022. Président : Carole ABDELLI, 36 rue du Moulin des Prés 75013 Paris. Formalités au RCS ROMANS.



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AA 26 22 0058 FB : superficie totale : 30 a 62 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcelle : TULETTE (30 a 62 ca) B- 299- 304- 305. Zonage : TULETTE : SD - Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 04/08/2022 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr

CARRE BLEU INTERNATIONAL - C.B.I

SAS au capital de 587.826 €
ramené à 322.371 €
34 Chemin de Fortuneau
26200 Montélimar
397 744 400 RCS Romans

AVIS

En date du 10 juin 2022, l'associé unique a décidé de réduire le capital social de 265.455 € pour le ramener de la somme de 587.826 € à la somme de 322.371 €, et ce par voie de rachat en vue de leur annulation.

SAS MARLIN

SAS en cours de liquidation
au capital de 5000 €
Siège Social : 4 av. Marx Dormoy,
26160 SAINT GERVAIS SUR ROUBION
RCS ROMANS 834 685 406

Suite à l'AGO du 31/12/2020, les associés ont : approuvés les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur Mme Ludmyla MARLIN dt 6 rue des Lilas 26160 SAINT GERVAIS SUR ROUBION, et déchargé cette dernière de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du TC de Romans.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 22/00867

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, par jugement du 13 juillet 2022 a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Nom et raison sociale :
Monsieur Adrien EYMARD
Avenue des Grands Goulets Les Sapins
26420 LA CHAPELLE EN VERCORS
N° SIREN : 481 105 146

Activité : exploitant agricole, maréchal ferrant, enseignement de disciplines sportives

Liquidateur :
SELARL BERTHELOT
46 Avenue Duchesne
26100 ROMANS SUR ISERE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 22/01800

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 13 juillet 2022 a prononcé la résolution du plan et la liquidation judiciaire de :

Nom et raison sociale :
S.C.I. DES ENFANTS
6 avenue du Président Herriot
26000 VALENCE
N° RCS ROMANS : 539 127 803
Activité : Gestion immobilière

Liquidateur :
SELARL SBCMJ
Me Bruno CAMBON
19 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Date de cessation des paiements :
21 juin 2022

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le Greffier

OXYSOFT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège : 80 Route de Montagnier
26800 ETOILE SUR RHONE
537 590 101 RCS de ROMANS

Par décision de l'AGE du 12/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 13/07/2022 au 10 Impasse DE GAUD 26800 ETOILE SUR RHONE. Mention au RCS de ROMANS.

SCI J.L.M.B SCI au capital de 1 000 EUROS Siège de la liquidation : Quartier de Pelingron - Rue de la Maurinière 26120 MONTMEYRAN. 751 789 769 RCS ROMANS

Par procès-verbal des délibérations de l'AGE du 11/04/2022, il a été pris acte du décès de M. Jean-Luc BARRAUD, co-liquidateur, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à EPINOUEZ du 8 juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : **HAPPY DAYS HABITATS**.

Siège : 75 rue Martin Bois, 26210 EPINOUEZ.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 10000 euros, en numéraire.

Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'aménagement de tous terrains, bâtiments et immeubles généralement quelconques. L'édification de toutes constructions et l'exécution de tous travaux et installations sur les terrains ou dans les immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance. La mise en valeur et la location des bâtiments, terrains et immeubles nus ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, l'exploitation et la gestion de résidences services pour personnes âgées, et plus généralement de tout établissement d'hébergement non médicalisé, en ce compris l'accueil, le gardiennage, l'entretien des parties communes, la restauration et toutes prestations accessoires à l'hébergement et à la mise à disposition de locaux communs, à l'exception de prestations para hôtelières, organisation d'événements pour les résidents.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés, représentant les deux tiers au moins des voix des associés présents ou représentés, sauf entre associés.

Président : Madame Estelle LORENZO, demeurant 585 rue du Dauphiné 26140 ALBON.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS.

POUR AVIS

La Présidente

Annonces légales
et judiciaires...

Bouclage
mardi 17 h

Chronique juridique

DROIT SOCIAL / Le tracteur étant un outil de travail indispensable dans toute exploitation, sa conduite préoccupe l'esprit de nombreux agriculteurs. Voici un petit rappel des règles à respecter.

La conduite d'engins agricoles



Depuis la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », un simple permis B suffit pour conduire tous les véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 km/h. Néanmoins, le permis B n'est pas obligatoire dans certaines situations.

La dispense de permis de conduire

Il est possible de conduire un tracteur agricole mais aussi un appareil agricole ou forestier sans posséder un permis de conduire. Pour cela, plusieurs conditions doivent être remplies.

• Le tracteur au service d'une exploitation agricole

Il est fait exception à l'obligation d'avoir un permis de conduire en ce qui concerne « des véhicules et appareils agricoles ou forestiers, attachés à une exploitation agricole ou forestière, à une entreprise de travaux agricoles ou à une coopérative d'utilisation de matériel agricole » (article R. 221-20 du Code de la route). La réglementation pose donc deux principes :

- il doit s'agir d'un « véhicule ou appareil agricole ou forestier » ;
- il doit être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, à une Cuma ou à une entreprise de travaux agricoles.

Concernant la conduite sur la route pour l'exercice d'activités agricoles, une réponse ministérielle précise que « la dispense de permis de conduire vaut aussi bien sur les voies ouvertes que non ouvertes à la circulation publique ». Ainsi, lorsque le conducteur du tracteur agricole circule en dehors de l'exploitation, il bénéficie encore de la dispense du permis de conduire.

• Conditions d'âge

Le conducteur, qu'il soit stagiaire, apprenti ou salarié, doit avoir au moins 16 ans afin de pouvoir conduire un engin agricole. A noter, il faut vérifier sa couverture par l'assurance.

Cependant, l'âge de 18 ans est requis pour conduire une machine agricole automotrice ou un ensemble comprenant un matériel remorqué lorsque la largeur de ceux-ci excède 2,50 mètres ou comportant plusieurs remorques ou matériels remorqués ou une remorque transportant du personnel. De plus, il est important de préciser que les jeunes travailleurs de moins de 18 ans n'ont pas le droit de conduire un tracteur attelé avec une machine à fonctions ou mouvements multiples (ramasseuse-presse...), ni une machine automotrice (moissonneuse-batteuse, ensileuse, machine à vendanger...), ni des appareils de levage ou de manutention (chariot élévateur, télescopique...).

Emploi d'un salarié chargé de conduire un engin agricole

Lors de l'embauche d'un salarié, l'employeur doit attribuer à ce dernier une classification professionnelle, en fonction des missions réalisées. Lorsque le salarié sera amené à utiliser des machines pré-réglées ou des véhicules attelés de maniement simple, il ne pourra pas être classé au Palier 1. Il faudra bien calculer sa classification en fonction des degrés de chacune de ses missions, concernant la technicité, l'autonomie, la responsabilité, le management et le relationnel. ■

**Le service juridique social de la FDSEA 26
Manon Dussert**